



Photo : Lina Breton, MFFP

Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Progression de la défoliation

Les récentes données publiées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) montrent que, dans la région de la **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, les **superficiés touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont légèrement diminué** de 2019 à 2020, passant de 1 484 897 à 1 472 366 hectares. Pour 2021, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2021 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut **survivre à plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en évaluant l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc la totalité des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, les forêts dites vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). En 2020, dans la région, environ 40 % des superficies touchées par la TBE (584 242 hectares) sont vulnérables (voir figure 1, carte B). Cette évaluation permet aux aménagistes forestiers d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements importants.

Des efforts à maintenir

Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Ministère concentre ses efforts de récolte préventive et de pulvérisation d'insecticide biologique avant qu'il y ait de la mortalité pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Une modulation de la répartition spatiale de certains travaux sylvicoles (dès 2014) et des travaux de récolte (dès 2015) est appliquée afin de s'assurer que les traitements et investissements n'augmenteront pas la vulnérabilité des peuplements. Cette stratégie de modulation des travaux est révisée annuellement en fonction de l'évolution de l'épidémie de la TBE.

Puisque le sapin baumier est plus vulnérable à la TBE, il est demandé aux industriels forestiers d'augmenter **graduellement la proportion de sapins sur le volume total récolté** afin d'éviter une éventuelle hausse plus marquée de l'épidémie, et ce, dans le respect de la possibilité forestière. **C'est le principal impact de l'épidémie sur la récolte dans la région.**

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent les **pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk)** effectuées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2020, le programme initial a dû être réduit à 31 800 hectares dans cette région, à cause de la COVID-19. De façon générale, l'absence d'arrosages en 2020 ne devrait pas précipiter la mortalité des arbres et compromettre la survie des peuplements. En 2021, le Ministère continuera de suivre l'évolution de l'épidémie et posera les actions appropriées, tant en forêt publique que privée.

Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

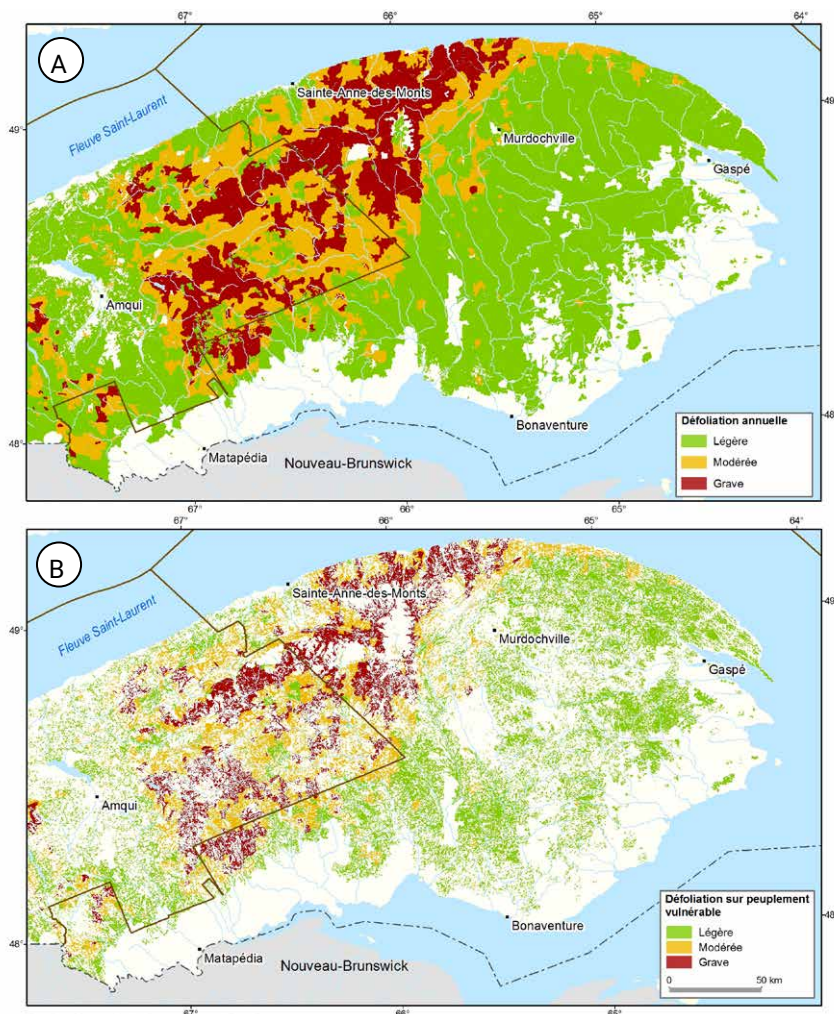


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2020 (1 472 366 hectares). La carte B présente les peuplements vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2020 (584 242 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

Plan gouvernemental

Le Ministère suit l'épidémie de la TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires en vue d'en réduire les répercussions économiques. Ces interventions font partie du plan d'action concernant la TBE 2020-2025, qui a pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;

- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires. Ainsi, il met en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique, tant en forêt publique qu'en forêt privée.